

MAL PRÉPARÉS MAIS SÉDUITS : TROIS QUARTS DES AGENTS PUBLICS VEULENT POURSUIVRE L'“AVENTURE TÉLÉTRAVAIL”

La moitié des agents publics regrettent de ne pas avoir accès à leurs documents à distance et une bonne partie d'entre eux estiment que leur organisation n'était pas mieux préparée à affronter le deuxième confinement, pointe une étude commandée par un éditeur de logiciels. Les trois quarts des sondés souhaiteraient toutefois poursuivre le télétravail, à petite dose.



Fotolia

Soixante-quinze pourcents : c'est la proportion d'agents publics qui auraient pris goût au télétravail depuis le début de la crise sanitaire, selon un sondage commandé par l'éditeur Wimi, dont les logiciels sont déjà utilisés par le Samu social de Paris, le service d'information du gouvernement (SIG) ou encore l'Assemblée nationale. Ses travaux ont également donné lieu à la solution de travail collaboratif "Plano", mise à disposition par la direction interministérielle du numérique (Dinum) avant l'été, et qui mêle visio, tchat, partage de documents...

L'étude, réalisée par Ipsos auprès de 1 000 professionnels de bureau (la moitié est issue du privé, l'autre du public) pendant le mois de novembre, met en lumière, s'il le fallait encore, l'impréparation des services publics à l'irruption du télétravail. Près des trois quarts des agents publics interrogés considèrent que leur organisation n'était pas prête pour affronter le premier confinement, contre 52 % pour les salariés du privé. D'autant que leur organisation n'a visiblement pas beaucoup progressé depuis. La moitié estiment en effet qu'elle n'était toujours pas prête à affronter le confinement entamé fin octobre (contre 40 % dans le privé).

Gain de temps, efficacité et confort

Cela n'empêche pas les sondés de dresser un bilan positif du passage contraint au télétravail. S'ils n'étaient que 13 % à télétravailler avant la crise sanitaire, puis la moitié durant le premier confinement, et encore 40 % durant le second ([la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, avait fixé un objectif de 50 %](#)), les agents publics ont en majorité bien vécu le deuxième confinement sur le plan professionnel. Pour eux, comme pour les salariés du privé également sondés à l'occasion de cette étude, travail à distance rime d'abord avec gain de temps, efficacité dans le travail personnel et confort.

En revanche, les agents publics sont un peu plus nombreux à associer le mot "galère" au télétravail que les salariés du privé (31 % contre 28 %), mais un peu moins nombreux à lui associer davantage de stress (24 % contre 27). Si près des trois quarts des agents publics auraient une opinion favorable du télétravail, ils sont visiblement beaucoup moins prompts à franchir le pas que leurs collègues du privé. Un quart des agents publics sondés ne souhaitent pas télétravailler du tout, contre 16 % pour le privé, et à l'inverse, 19 % des agents voudraient télétravailler "*plus de deux jours par semaine*", contre 30 % dans le privé. Entre ces deux "extrêmes", ils sont toutefois 16 et 23 % à vouloir respectivement télétravailler 1 et 2 jours par semaine.

Blocages techniques et culturels

Pour autant, l'expérience des deux confinements a confronté les agents publics à la dure réalité du télétravail, et du manque d'outils, de formation et même de sensibilisation. Ceux-ci évoquent en premier lieu le manque d'outils adaptés, matériel comme logiciels. Environ la moitié des agents publics estiment ainsi que leurs outils numériques ne sont pas adaptés au télétravail et qu'ils ont difficilement accès à leurs documents à distance.

Dans le privé, ces chiffres tombent à 30 et 32 %. Par ailleurs, près de la moitié des agents publics pointent l'absence d'une culture du travail à distance dans la fonction publique, mais aussi le "*manque de confiance de la part des managers*". Là encore, la comparaison avec le privé est révélatrice. Privé comme public évoquent une culture du présentisme qui freine le travail à distance, mais les télétravailleurs sont davantage perçus comme des "planqués" dans le secteur public.

par Emile Marzolf